

Conseil Municipal
Délibérations de la séance publique du 15 Janvier 2026
Date de convocation : 09/01/2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier à 19h00, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Louis MALATERRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 9

Votants : 11

Pouvoirs : 2

Présents-es : Jean Louis MALATERRE, Carlos DA COSTA, Chantal CASSECUELLE, Corinne BRAMAS, Magali NEVORET, Nathalie BOURDON, Éric Olivier FRICOU, Maxime POTY, Valérie MAUCELI (arrivée à 19h20)

Excusées : Sylvie BERTOÏA (Pouvoir à Corinne BRAMAS), Michèle LEFLEM (Pouvoir à Carlos DA COSTA)

Absent : Jean Yves BEAUDOT

Secrétaire élue : Chantal CASSECUELLE

Ordre du Jour :

1. Subventions aux associations pour l'année 2026
2. Détermination du tarif des invités du repas des aînés
3. Convention Retraite Sportive pour mise à disposition de la salle polyvalente
4. Choix d'une entreprise pour travaux de réfection de toiture de l'église
5. Demande de subventions (état – région – département) pour travaux de réfection de toiture de l'église

Questions et informations diverses

✓ Adoption du compte rendu de la séance du 11 décembre 2025

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2025 n'appelle pas d'observations, il est validé à l'unanimité.

✓ 1 - Subventions aux associations pour l'année 2026

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité, attribue une subvention aux associations suivantes pour l'année 2026 :

- 👉 Amis du Site : 200 €
- 👉 Passion Patrimoine : 200 €
- 👉 Croix Rouge : 100 €
- 👉 Union Musicale des 3 Bâgé-Dommartin : 400 €
- 👉 Les Balladins : 200 €
- 👉 Sou des Ecoles du RPI Bâgé-le-Châtel/Saint-André-de-Bâgé : 600 €
- 👉 Bâgé Fitness : 200 €
- 👉 Ain Domicile Services : 200 €
- 👉 Les Papillons Blancs : 200 €

✓ *02 – Repas des Aînés : Détermination du tarif du repas pour les invités*

Monsieur le Maire rappelle les différents frais engagés pour le repas des aînés à savoir :

- Frais d'alimentation
- Honoraires des musiciens

Il rappelle que les participants au repas des aînés, peuvent avoir des invités et qu'il convient de leur demander une contribution.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **FIXE à 40 € le prix du repas pour les invités au repas des aînés.**

CLD n° 001_210100269_20260115-del02-DE

Transmis en préfecture le 16/01/2026

✓ *03 – Retraite Sportive : location de la salle polyvalente pour une activité régulière – saison 2025/2026*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'association Retraite Sportive Bâgé-Val de Saône, qui sollicite l'utilisation de la salle polyvalente les mardis de 13h45 à 16h30 dès le 20 janvier 2026 afin de proposer une activité « ACTIV-MÉMOIRE ».

Pour rappel, les tarifs horaires pour la location de la salle polyvalente pour une activité régulière sont les suivants :

- 3.20€ / heure en période estivale
- 5.50 € / heure en période hivernale

(Délibération du 03 mars 2023)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCORDE** la location de la salle polyvalente à l'association Retraite Sportive de Bâgé-Val de Saône pour une activité régulière dès le 20 janvier 2026 ;
- **AUTORISE** le maire à signer la convention avec l'association Retraite Sportive de Bâgé-Val de Saône.

CLD n° 001_210100269_20260115-del03-DE

Transmis en préfecture le 16/01/2026

✓ *04 – Travaux de réfection de la toiture de l'église : Choix d'une entreprise*

Monsieur le maire rappelle l'urgence à effectuer les travaux de réfection de la toiture de l'église (nef et chaufferie), en raison de chutes de matériaux provenant du plafond rendant l'accès au public dangereux.

Ainsi, pour des raisons de sécurité, un arrêté de fermeture au public a été pris le 02/06/2025 interdisant formellement l'entrée au public.

Il présente les devis de plusieurs entreprises :

- Entreprise RENAUD	106 572.37 € TTC
- Entreprise TABOURET BATIMENT & TP	125 064.00 € TTC
- Entreprise CHARPENTE MORTIER	133 932.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 votes Pour, 1 vote Contre (EO FRICOU) :

- **RETIENT** l'entreprise RENAUD pour effectuer les travaux de réfection de toiture de l'église
- **AUTORISE** le maire à signer le devis

CLD n° 001_210100269_20260115-del04-DE

Transmis en préfecture le 16/01/2026

✓ *05 – Demande subvention Etat, Région et Département 01 pour la réfection de toiture de l'église*

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'église Notre-Dame-d'Assomption, propriété communale, constitue un élément majeur du patrimoine historique, architectural et culturel de la commune.

Des désordres importants affectant la toiture ont été constatés, provoquant des infiltrations d'eau susceptibles de compromettre la conservation de l'édifice, d'altérer sa structure et de porter atteinte à la sécurité des usagers et des visiteurs.

Au regard de l'urgence de la situation, il est nécessaire d'engager des travaux de réfection de la toiture afin de préserver durablement ce bâtiment communal.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 88 810.31 € HT, soit 106 572.37 € TTC.

Compte tenu de l'importance financière de cette opération pour le budget communal, la commune envisage de solliciter des subventions auprès de l'État, ainsi qu'auprès de la Région Rhône-Alpes Auvergne et du Département de l'Ain au titre du fonds d'urgence.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est annexé aux dossiers de demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 10 votes Pour et 1 vote Contre (EO FRICOU), décide :

- **D'APPROUVER** le projet de réfection urgente de la toiture de l'église Notre Dame d'Assomption ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'État et auprès de la Région Rhône-Alpes Auvergne et du Département de l'Ain ;
- **DE PRÉCISER** que le plan de financement prévisionnel est joint aux dossiers de demande de subvention et pourra être ajusté en fonction des notifications de subventions accordées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la constitution et au suivi des dossiers de subvention ;
- **DE PRÉVOIR** l'inscription des crédits nécessaires au budget communal.

✓ *Informations et Questions diverses*

Dates à retenir :

- Réunion préparation du budget communal avec la Conseillère aux Décideurs Locaux (CLD) le 16/01/2026 à 14h en mairie.
- Réunion Commission Communale des Impôts Directs (CCID) le 11/02/2026 à 16h30.
- Réunion du CCAS le 11/02/2026 à 18h pour préparation du repas des Ainés qui se tiendra le 07 mars 2026.

Le Maire :

- Retour sur l'AG des Croqueurs de Pommes qui s'est tenue le 10/01 à Etrez, à laquelle M. le Maire a assisté.
- Proposition d'achat de 3 albums photos sur Benoit PERRAT, célèbre cuisinier bressan, natif de Bâgé-le-Châtel, pour mise à disposition du public à la Bibliothèque.
- Présentation du livre sur Bad Waldsee offert par la commune de Bad Waldsee en remerciement de l'accueil reçu lors de la venue des allemands en octobre 2025 dans le cadre du jumelage.

Valérie MAUCELI :

- Repas des Ainés le samedi 07 mars 2026 sur le thème « ARLEQUIN ». Repas préparés par Les Gaudrioles.

Eric Olivier FRICOU :

- Retour sur l'AG du Club de l'Automne qui s'est tenue le 17/12/2025 : le Club de l'Automne continue son activité jusqu'à fin mars 2026.

Conseil municipal de la commune de Bâgé-le-Châtel – Année 2026

- Retour sur l'AG AAPPMA – Le Goujon de la Loëze le 04/01/2026 à laquelle EO FRICOU a assisté et où il a été évoqué une restructuration des berges de la rivière La Loëze en 2027.

Magali NEVORET :

- Relance concernant le retour que devait formuler le Conseiller Départemental, Guy BILLOUDET, en cette fin d'année 2025, au sujet du passage des poids-lourds au cœur de Bâgé-le-Châtel.

Corinne BRAMAS :

- Problème d'éclairage public au sein du lotissement Le Strafay et Rue d'Urfé. Les lampes défaillantes au lotissement Le Strafay ont été signalées au SIEA ; une demande d'intervention sera effectuée pour résoudre le problème d'éclairage public Rue d'Urfé.
- Vente de choucroute le 24/01/2026 organisée par le Comité de Jumelage à la salle polyvalente de Bâgé-le-Châtel.

Prochain Conseil Municipal : Jeudi 05 mars 2026 à 19h00

La séance est levée à 21h00

La secrétaire,



Chantal CASSECUELLE

Le Maire,



Jean Louis MALATERRE